

1. Débitrice: Boissons désaltérantes SA
2. Remarques: Annulation d'une cédule hypothécaire
La cédule hypothécaire nominative de CHF 150'000.-, inscrite le 30.05.1989 PJ 2032, au nom de Boissons désaltérantes SA, grevant en 5e rang l'immeuble no 657 du ban de Porrentruy, a été radiée au Registre foncier par suite de la réalisation forcée de l'immeuble précité.
Le détenteur éventuel du titre ci-dessus est sommé de le remettre sans délai à l'Office des poursuites de Porrentruy.
Toute aliénation ou mise en gage du titre radié sera punie comme escroquerie.
L'annulation de la cédule hypothécaire sus indiquée est intervenue conformément aux art. 69 et 136 ORFI et 74 OAOF du 13.07.1911.

Office des Poursuites de Porrentruy
2900 Porrentruy

(00969118)